



Ville de Saint-Nazaire

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

Dans le cadre du devoir de mémoire et de la célébration de l'amitié franco-américaine, l'année 2017 revêt un caractère très particulier pour la France et la Ville de Saint-Nazaire. La Ville de Saint-Nazaire a décidé de lancer, d'animer et de coordonner de nombreuses initiatives pour célébrer et commémorer cet épisode historique important.

Du 22 juin au 25 juin 2017, Saint-Nazaire aura le plaisir d'accueillir l'évènement « The Bridge » qui permettra le retour du paquebot Queen Mary 2, fêtera les 50 ans de la SNSM et verra l'accueil de plusieurs des plus grands bateaux de courses. La Ville de Saint-Nazaire entend faire de ces 4 jours un moment exceptionnel à l'échelle locale et métropolitaine.

Les différentes animations organisées par la Ville et ses partenaires attireront près de 40 000 personnes le samedi 24 juin et au minimum 50 000 personnes le dimanche 25 juin sur le centre-ville et le front de mer.

Dans le cadre de ces animations, la Ville de Saint-Nazaire souhaite développer une offre de restauration ambulante au travers de la mise en place de Food Truck, à destination des habitants et touristes présents lors de ces différents évènements, qui sera située en plein cœur des animations ainsi qu'à proximité du littoral nazairien.

Evènements

The Bridge et le record SNSM : Le samedi 24 juin de 10h à 22h et le dimanche 25 juin de 10h à 22h

Contraintes techniques :

Les candidats devront être autonomes (ils auront à leur charge les fluides : eau, électricité et gestion des déchets)

Par ailleurs, en raison des conditions de sécurité strictes induites par l'état d'urgence dans lequel nous sommes, les accès au site seront contraints.

Les candidats devront posséder une licence.

Critères de sélection :

Afin de faciliter la sélection des candidats, la Ville de Saint-Nazaire s'appuiera sur les critères suivants :

- Adéquation entre le prix et la qualité des produits proposés
- Qualité des produits, une cuisine créative, saine et rapide;
- Qualité de la prestation tant sur le plan hygiène, que de la traçabilité des produits proposés (respect de la chaîne du froid et des normes sanitaires) ;
- Compatibilité technique de l'offre avec les contraintes et installations techniques de l'emplacement proposé ;
- Soins apportés à l'esthétique du Food Truck
- Soins apportés à la décoration du Food Truck en lien avec le thème de l'année américaine
- Originalité de l'offre en adéquation avec le thème de l'année américaine

La répartition des restaurateurs ambulants sur les emplacements sera établie par la Ville de Saint-Nazaire au cours de la phase de sélection.

Droit de place :

Les ambulants devront s'acquitter d'un droit de place de 5.45 euros du m² par jour conformément à la délibération prise par le Conseil Municipal le 16 décembre 2016.

Les candidats pourront retirer le dossier de demande à l'adresse suivante :

Ville de Saint-Nazaire
Unité Gestion des Halles et marchés
Hôtel de Ville de Saint-Nazaire
CS 40416
44606 Saint-Nazaire Cedex

Par courriel : Madame Delphine RIVAL droitsdeplace@mairie-saintnazaire.fr

Par téléphone : 02 40 66 93 14

Date limite de dépôt des projets : 09 mai 2017